



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 21 mai 2026 A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2619
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Désignation des membres du Comité Syndical siégeant au Conseil d'Etablissement
9	8	1	1	Rapporteur : Mme Pauline DIAZ
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Présidente : Madame Pauline DIAZ

Présent(e)s : Madame Pauline Diaz, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Olivier Glück, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Daouda Ouattara, Conseiller Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Laure Cédât, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon ; à Mme Bertin

Excusé(e)s : Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 28 mai 2026

Délibération n°2619- Désignation des représentants du comité syndical au Conseil d'établissement :

Mesdames, Messieurs,

L'article 7.1.1 des statuts dispose que le Conseil d'établissement est une instance de concertation ayant pour objet de :

- Rendre compte de l'activité
- Communiquer sur les grandes orientations de l'établissement et les perspectives à venir
- Formuler des propositions dans le cadre des points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil d'établissement est composé des membres suivants

1. Membres de droit

- Le Président du Syndicat mixte de gestion (SMG) de l'ENM de Villeurbanne, Président du conseil d'établissement
- Le Vice-Président du Syndicat mixte de gestion (SMG) de l'ENM de Villeurbanne
- Un élu titulaire et un élu suppléant de chacune des collectivités (Ville et Métropole) siégeant au Comité syndical du SMG et désignés parmi les membres
- Le Directeur de l'ENM

2. Membres élus

- Collège du personnel pédagogique : 4 représentants et 4 suppléants
- Collège du personnel administratif et technique : 3 représentants et 3 suppléants
- Collège des responsables légaux des élèves mineurs : 2 représentants et 2 suppléants
- Collège des élèves majeurs : 2 représentants et 2 suppléants

3. Membres désignés

- Collège des associations d'élèves et/ou de parents d'élèves : 3 représentants et 3 suppléants

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de procéder à la désignation des représentants du Comité syndical au Conseil d'établissement.

Candidats déclarés pour la Ville de Villeurbanne : Olivier Gluck (titulaire), Sonia Tron (suppléante)

Candidats déclarés pour la Métropole de Lyon : Christine Bertin (titulaire), Laure Cédât (suppléante)

Nombre de votants : 9

Majorité absolue : 5

Monsieur Gluck, Mme Bertin et leurs suppléants ont obtenu 9 voix.

Les candidats déclarés ayant obtenu la majorité des voix, ils sont désignés pour siéger au Conseil d'établissement.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tel. 04 78 68 98 27

Pauline DIAZ

Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne